

**VALIDITÉ DE LA COMMANDE**

Les parties sont engagées sur les conditions particulières et générales du contrat lorsqu'il a été approuvé par le client et par le prestataire. Cet accord se manifeste par la signature de la présente convention de formation professionnelle ou du présent contrat de prestation.

**EXÉCUTION DE LA COMMANDE**

Le prestataire s'engage à réaliser ses prestations conformément aux règles de l'art et à mettre en œuvre tous les moyens propres à la bonne exécution du contrat. Cet engagement exclut toute obligation de résultat. Réciproquement, le client s'engage à proposer au prestataire des outils et conditions de travail en adéquation avec la mission qui lui est confiée.

**CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ DES SUPPORTS**

Le prestataire considère comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer les informations, documents, données ou concepts dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. A compter du paiement intégral de la prestation, les documents et supports produits dans le cadre de l'exécution du contrat et dont la conception aura fait l'objet d'une facturation (rapport d'audit, supports de formation...) seront la pleine propriété du client qui pourra en disposer comme il l'entend. Tous les autres documents remis au client dans le cadre de l'exécution de la prestation demeurent la propriété exclusive du prestataire, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte au droit de propriété intellectuelle du prestataire et s'engage à ne pas les divulguer à des tiers.

**PRIX, MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE FACTURATION**

Le prix de la commande est celui indiqué aux conditions d'exécution. Il peut être stipulé sous forme de forfait, unité, taux horaire, journalier ou séance. Le prix est toujours stipulé hors TVA française. Une modification du prix ne peut résulter que d'un avenant à la commande. Ces prix n'incluent pas les frais de transport, les repas, les consommations ou l'hébergement du prestataire. Ces frais sont remboursés au prestataire sur présentation de justificatifs.

Les factures sont adressées au service désigné par le client et rappellent l'objet ainsi que le montant du contrat. Sauf stipulations contraires, le règlement des factures doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de la facture. Lorsque le règlement n'est pas réceptionné dans le délai convenu, le prestataire est en droit de poursuivre le recouvrement du principal et des intérêts de retard facturés et calculés de la date du délai de règlement prévu à la date du paiement effectif, sur la base du taux de base bancaire augmenté de 7 points. Lorsque le prestataire doit établir une facture de ces intérêts, il est de plus en droit de facturer une pénalité de retard égale à 10% du montant impayé afin de couvrir les frais de recouvrement de cette facture.

**RESPONSABILITÉ**

Le prestataire déclare être assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurances MMA, police n° 000000144681382. Le prestataire limite sa responsabilité résultant de l'exécution ou de l'inexécution des obligations décrites au présent contrat à un montant égal au montant total HT de sa prestation stipulé aux « Conditions d'exécution ». Le client accepte cette limitation quelle que soit la cause de sa réclamation, et renonce en outre à réclamer au prestataire la part de franchise qui excéderait le total des sommes versées par le client en exécution du contrat.

**REPORT OU ANNULATION DE MISSION**

Tout report ou annulation de mission de formation professionnelle, audit, conseil, coaching d'équipes ou team building de la part du client entraînera l'émission d'une facture égale à :

- 50% du montant du contrat pour un report ou annulation notifié(e) dans un délai compris entre 16 et 30 jours ouvrés précédant la réalisation de la mission
- 100% du montant du contrat pour un report ou annulation notifié(e) moins de 15 jours ouvrés précédant le début de la réalisation de la mission.

Toute prestation débutée est réputée consommée et sera intégralement facturée au client. Les sommes réglées seront définitivement acquises au prestataire. Les frais engagés par le prestataire lui seront, dans tous les cas de report ou d'annulation de mission, remboursés sur présentation de justificatifs.

Tout report ou annulation d'une séance de coaching individuel entraînera l'émission d'une facture égale à :

- 100% du prix de la séance pour un report ou une annulation notifié(e) moins de 2 jours ouvrés précédant la date de la séance.

Dans l'hypothèse où le prestataire ne serait pas en mesure d'assurer les prestations commandées, notamment en cas de maladie ou d'indisponibilité temporaire ou de non-respect par le client des stipulations de l'article 2 alinéa 2 des présentes, l'exécution du présent contrat sera suspendue. Le prestataire s'engage à proposer au client dans un délai de 8 jours une nouvelle date pour la réalisation des prestations commandées. A défaut d'accord entre les parties, aucune indemnité ne pourra être réclamée au prestataire.

 **RÉFÉRENCIEMENT**

Le client autorise le prestataire à inscrire les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat au nombre de ses références, dans le cadre de ses propositions commerciales ainsi que dans ses communications (site web, plaquette...), en citant le nom de l'entreprise et en affichant son logo. Une validation explicite sera demandée au client en cas de communication d'un témoignage nominatif.

**DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES, INTERPRÉTATION DU CONTRAT**

La loi du présent contrat est la loi française. En cas de litige de quelque nature qu'il soit, relatif aux prestations réalisées par le prestataire ainsi qu'aux présentes conditions générales et à défaut de conciliation amiable entre les parties même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de connexité, il sera fait appel à la compétence explicite du tribunal de commerce de Nanterre, lieu de résidence du prestataire. Le présent contrat et ses annexes contiennent tous les engagements des parties, les correspondances, ordres ou propositions antérieures à la présente commande sont considérées comme non avenues et ne peuvent être utilisées pour l'interprétation du contrat. Les présentes conditions générales prévalent sur les conditions générales d'achat du client.

Impulsing - Véronique Bion

8 Sente Nicolas Dugué 92420 Vaucresson - +33 6 08 75 14 03 - [vbion@impulsing.fr](mailto:vbion@impulsing.fr) - [www.impulsing.fr](http://www.impulsing.fr)

SAS au capital de 2000 € - RCS de Nanterre 524 915 444.

Organisme de formation enregistré sous le n° 11922219692 auprès du Préfet de Région d'Île de France